

RECOMMANDATIONS SPÉCIFIQUES

pour REPRISE POST-CONFINEMENT

DISCIPLINE KITE/FFVL

- Accueil

Mise en place d'information du public sur les consignes à respecter sur le lieu d'accueil.

Port du masque (obligatoire dans les transports) jusqu'à l'accès à l'eau et lorsque la distanciation minimale réglementaire ne peut être respectée.

Respecter les distances de sécurité d'au moins un mètre et les préconisations (nombre de personnes / local ; marquage des distances au sol lorsque nécessaire).

En fonction du type et du lieu d'accueil, panneau type Plexiglass conseillé pour la protection des agents d'accueil.

Favoriser les paiements dématérialisés et toutes opérations en ligne (ex : prise de licence)

- Stage-enseignement

Organisation des briefings en extérieur avec une personne pour 4m².

Port du masque recommandé jusqu'à l'accès à l'eau puis dès le retour à terre.

Désinfection/protection des équipements (casque, combinaisons néoprènes, gants, barres de kite, radios...) après chaque utilisation et conformément aux préconisations des constructeurs.

Désinfection/protection du matériel pédagogique à chaque nouvelle affectation.

Port du masque obligatoire lors des phases de transport.

Mise à disposition de gel hydro-alcoolique.

Lorsque nécessaire, organiser les équipes par roulement pour qu'il y ait moins de personnes présentes en même temps.

Recommandations supplémentaires du GMK

1-Concernant l'inscription par email ou SMS :

Inscrire, de manière automatique pour éviter tout oubli, dans la signature de vos messages, les mesures de protection sanitaires obligatoires (gel, masque, distanciation physique..), que devront respecter vos clients. Mais également inclure une formule attestant sur l'honneur, qu'ils ne sont ni malades, ni porteur du virus ni atteint de fièvre, et qu'ils s'engagent à vous avertir de tout changement d'état physique ,et le cas échéant d'annuler leur réservation.

Relayer l'information en première page de votre site web / réseaux sociaux

2-Modification de vos conditions générales / règlement intérieur :

Vous pouvez modifier ou créer une annexe à votre règlement intérieur, incluant les nouvelles dispositions « COVID19 ».

3-Inciter vos clients à venir avec leur équipement personnel, (combinaison, casque...)

4-Utilisation des masques lors des briefings, et non lors de l'activité sportive (chaque client doit pouvoir ranger ses effets personnels dans un contenant étanche, personnel lui appartenant, et non cessible).

5-Mise en place d'une procédure de nettoyage des équipements.

Trouver le bon produit...Nous ne sommes pas en mesure pour le moment de vous fournir plus de détails sur le mode d'utilisation de ce produit(dosage, désinfection par trempage, pulvérisation...).

6- Nous vous incitons à mettre en place un registre de nettoyage.(Feuille à afficher avec la liste des espaces concernés par la désinfection et renseigner Nom/date/Heure/signature/)

7- Tout autres mises en place vous s'emblant adaptées et réalisable dans votre fonctionnement est envisageable.